

AVIS DES SOCIÉTÉS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	19 371 724	17 632 373
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	495 727 228	502 696 577
Portefeuille-titres de placement	7	29 375 998	36 314 093
Portefeuille d'investissement	8	2 581 112	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	3 242 891	9 555 238
Valeurs Immobilisées	10	73 715 764	45 042 134
Autres actifs	11	9 664 155	8 447 727
TOTAL DES ACTIFS		633 678 872	622 269 254
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	888 520	223 607
Dettes envers la clientèle	13	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	14	439 689 429	459 862 949
Fournisseurs et comptes rattachés	15	79 153 141	69 568 076
Autres passifs	16	11 212 287	9 047 287
TOTAL DES PASSIFS		537 406 584	546 064 460
INTERETS MINORITAIRES	17	14 496 446	30 206
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 371 321	9 000 873
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		9 831 838	6 670 140
Résultat consolidé		7 977 572	5 908 464
Total des capitaux propres	18	81 775 841	76 174 587
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		633 678 872	622 269 254

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES	131 640 538	122 108 321
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	43 845 597	46 232 404
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	79 794 941	67 875 917
ENGAGEMENTS RECUS	536 198 734	535 560 083
Cautions Reçues	433 236 563	434 206 961
Garanties Reçues	970 000	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	101 992 171	100 046 551
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	33 573 168	45 720 456
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 746 168	45 249 838
Effets escomptés sur la clientèle	827 000	470 618

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	71 167 855	69 820 155
Revenus des opérations de location longue durée	20	11 769 724	10 373 722
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 540 973	-
Intérêts et charges assimilées	22	(39 693 256)	(41 762 991)
Coût des opérations de location longue durée	23	(6 982 791)	(6 511 992)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(1 394 874)	-
Produits des placements	25	1 059 427	419 733
Autres produits d'exploitation	26	359 564	122 693
Produits nets		<u><u>43 826 623</u></u>	<u><u>32 461 319</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	12 570 313	9 860 157
Dotations aux amortissements	28	3 451 923	1 209 833
Autres charges d'exploitation	29	5 306 476	4 702 643
Total des charges d'exploitation		<u><u>21 328 712</u></u>	<u><u>15 772 634</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>22 497 911</u></u>	<u><u>16 688 685</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	9 690 388	10 747 947
Dotations nettes aux autres provisions	31	266 728	288 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>12 540 795</u></u>	<u><u>5 652 180</u></u>
Autres pertes ordinaires	32	(90 201)	(172 306)
Autres gains ordinaires	33	350 551	1 830
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u><u>12 801 145</u></u>	<u><u>5 481 703</u></u>
Impôts sur les bénéfices		(3 350 244)	(528 430)
Contribution sociale de solidarité		(438 552)	(41 811)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u><u>9 012 348</u></u>	<u><u>4 911 463</u></u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	232 118	1 005 418
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u><u>9 244 466</u></u>	<u><u>5 916 880</u></u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 266 893)	(8 416)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u><u>7 977 572</u></u>	<u><u>5 908 464</u></u>
Résultat par action		0,730	0,541

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	452 921 099	432 606 574
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(342 941 102)	(268 311 491)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(24 124 182)	(14 615 506)
Intérêts payés	37	(40 226 144)	(40 385 502)
Impôts et taxes payés	38	(17 991 027)	(24 739 600)
Autres flux liés à l'exploitation		13 411 439	(8 170 296)
		<u>41 050 083</u>	<u>76 384 178</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(12 014 087)	(11 150 665)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 058 927	2 982 397
		<u>(6 955 160)</u>	<u>(8 168 268)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 011)
Dividendes et autres distributions	41	(2 333 112)	(72 956)
Encaissements provenant des emprunts	13	284 717 951	296 870 956
Remboursements d'emprunts	13	(315 405 324)	(366 406 546)
		<u>(33 020 485)</u>	<u>(69 609 557)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>1 074 438</u>	<u>(1 393 647)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	17 408 766	18 802 413
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	18 483 204	17 408 766

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2022	Décembre 2021
Intérêts de leasing	66 303 615	64 926 549	Intérêts et charges assimilés	39 693 256	41 762 991			
Revenu des opérations de location longue durée	11 769 724	10 373 722						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 540 973	-	Coût des opérations de location opérationnelle	1 394 874	-			
Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172	Coût des opérations de location longue durée	6 982 791	6 511 992			
Variation des produits réservés	(140 899)	111 491						
Produits accessoires	1 844 386	2 090 943						
Autres produits d'exploitation	359 564	122 693						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>90 838 116</u>	<u>80 316 569</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>48 070 921</u>	<u>48 274 983</u>	<u>Marque commerciale (PNB)</u>	<u>42 767 195</u>	<u>32 041 586</u>
Marge commerciale (PNB)	42 767 195	32 041 586	Autres charges d'exploitation	4 662 170	3 239 030			
<u>Sous total</u>	<u>42 767 195</u>	<u>32 041 586</u>		<u>4 662 170</u>	<u>3 239 030</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>38 105 026</u>	<u>28 802 557</u>
Valeur Ajoutée brute	38 105 026	28 802 557	Impôts et taxes	644 306	1 463 614			
Produits des placements	1 059 427	419 733	Charges de personnel	12 570 313	9 860 157			
<u>Sous total</u>	<u>39 164 453</u>	<u>29 222 289</u>	<u>Sous total</u>	<u>13 214 619</u>	<u>11 323 771</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>25 949 834</u>	<u>17 898 518</u>
Excédent brut d'exploitation	25 949 834	17 898 518	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 451 923	1 209 833			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances	14 596 472	15 328 271			
- Collectives	-	-	- Collectives	1 160 824	395 690			
- Suite à la radiation de créances	13 437 534	-	- Pour dépréciation des titres	88 166	45 861			
- Pour dépréciation des actions cotées	45 049	13 423	- Pour risques et charges	220 076	200 000			
- Pour risques et charges	79 657	-	- Pour dépréciation des autres actifs	3 535	207 959			
- Pour dépréciation des autres actifs	-	151 840	Créances abandonnés et radiés	15 485 395	-			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	739 734	-	Autres pertes ordinaires	169 858	172 306			
Autres produits ordinaires	350 551	1 830	Impôts sur les bénéfices	3 350 244	528 430			
<u>Sous total</u>	<u>47 977 395</u>	<u>23 041 624</u>	Contribution sociale de solidarité	438 552	41 811			
			<u>Sous total</u>	<u>38 965 047</u>	<u>18 130 162</u>	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>9 012 348</u>	<u>4 911 463</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	232 118	1 005 418
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 266 893)	(8 416)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	<u>7 977 572</u>	<u>5 908 464</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 16.500.000, divisé en 16.500.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

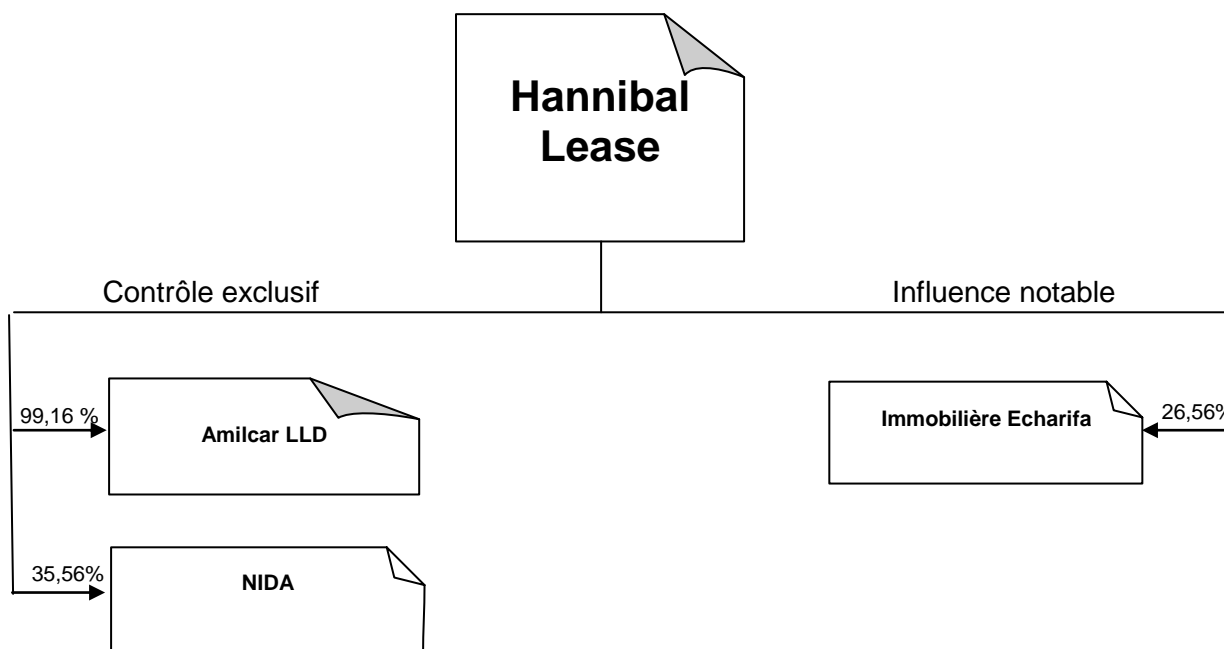
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 5.867.484 titres sur les 16.500.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 35,56%

Périmètre de consolidation

	2022		2021	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	35,56%	35,56%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Contrôle exclusif (*)	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

(*) Bien que Hannibal lease détienne 35,56% du capital de NIDA SA, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Hannibal Lease est présumé exercer un contrôle de fait en contrôlant les politiques financières et opérationnelles de la société NIDA SA. Ce contrôle se manifeste par le fait que Hannibal Lease est représentée dans le comité d'investissement de NIDA SA et qu'elle préside son conseil d'administration à travers son Directeur Général Adjoint. De plus, Hannibal Lease est représenté par deux membres au niveau du conseil d'administration de NIDA SA.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouverte.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%

B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :
 - a. Agences de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;

- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	6,00%
Autres industries	4,00%
Autres services	3,25%
BTP	5,00%
Commerce	2,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2015-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2021), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion

du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans

le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques	19 367 996	17 630 140
- Caisses	3 728	2 233
<u>Total</u>	<u>19 371 724</u>	<u>17 632 373</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Créances sur contrats mis en force	544 013 818	557 681 496
Encours financiers	499 408 154	498 274 409
Impayés	47 889 779	60 833 308
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	176 921	735 491
Intérêts échus différés	(3 518 643)	(2 772 256)
Valeurs à l'encaissement	57 607	610 544
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 783 589	1 739 369
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>546 797 407</u>	<u>559 420 865</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 590 526)	(13 330 369)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 318 563)	(33 945 952)
Provisions collectives	(6 229 358)	(5 068 534)
Provisions additionnelles	(239 415)	(88 280)
Produits réservés	(3 692 317)	(4 291 153)
Total net des créances leasing	<u>495 727 228</u>	<u>502 696 577</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	<u>500 013 778</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	300 494 288
- Relocations	18 935 853
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(279 040 904)
- Relocations	(15 190 821)
- Abandon de créances	(11 571)
- Cessions à la valeur résiduelle	(519 409)
- Cessions anticipées	(16 557 025)
- Radiation de créances	(5 932 446)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>502 191 743</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	20 541 120	30 257 161
Inférieur à 1 mois	6 848 354	9 318 252
Entre 1 à 3 mois	6 685 234	8 371 914
Entre 3 et 6 mois	2 622 486	2 476 176
Entre 6 mois et 1 année	1 668 448	2 474 164
Supérieur à 1 année	2 716 597	7 616 654
<u>Clients litigieux (2)</u>	27 348 659	30 576 146
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>47 889 779</u>	<u>60 833 308</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	423 073 263	51 377 523	4 397 486	1 824 247	18 735 635	499 408 154
Impayés	2 249 044	8 761 135	1 513 488	2 186 769	33 179 343	47 889 779
Contrats en instance de mise en force	2 783 589	-	-	-	-	2 783 589
CREANCES LEASING	428 105 896	60 138 659	5 910 973	4 011 016	51 914 979	550 081 523
Avances reçues (*)	(6 301 584)	-	(46)	-	(155 575)	(6 457 206)
ENCOURS GLOBAL	421 804 312	60 138 659	5 910 927	4 011 016	51 759 403	543 624 317
ENGAGEMENTS HORS BILAN	43 677 430	168 167	-	-	-	43 845 597
TOTAL ENGAGEMENTS	465 481 742	60 306 826	5 910 927	4 011 016	51 759 403	587 469 914
Produits réservés	-	-	(199 855)	(213 294)	(3 279 168)	(3 692 317)
Provisions sur encours financiers	-	-	(87 695)	(85 799)	(11 417 032)	(11 590 526)
Provisions sur impayés	-	-	(446 904)	(1 002 941)	(27 868 718)	(29 318 563)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(734 454)	(1 302 034)	(42 804 333)	(44 840 821)
ENGAGEMENTS NETS	465 481 742	60 306 826	5 176 473	2 708 983	8 955 070	542 629 094
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,01%	0,68%	8,81%	
			10,50%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021			13,18%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,43%	32,46%	82,70%	
			72,70%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021			65,34%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Actions cotées	1 458 028	1 317 347
- Certificats de dépôts	27 500 000	35 000 000
- Billets de trésorerie	500 000	-
- Titres SICAV	77 130	160 311
Total brut	29 535 157	36 477 658
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 159)	(163 566)
Total net	29 375 998	36 314 093

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,903	(78 483)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	9,065		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,949	(33 519)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	12,827	(31 609)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	5,255	(15 547)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	56,299		0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,200		0,164%
Total				1 458 028		(159 159)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	723	106,680	77 130

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres immobilisés	2 708 612	2 581 112
Montant brut	2 708 612	2 581 112
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(127 500)	-
Total	2 581 112	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
- Société IDENTITY & PARTNERS SA	51,00%	127 500	1,000	1,000	127 500	2018
Total					2 708 612	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres mis en équivalence	3 242 891	9 555 238
<u>Total</u>	<u>3 242 891</u>	<u>9 555 238</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	810 773	-	232 118	3 242 891	26,56%
	<u>2 200 000</u>	<u>810 773</u>	<u>-</u>	<u>232 118</u>	<u>3 242 891</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette		
	Début de période	Effet du modification du périmètre	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Effet du modification du périmètre	Dotation de la période	Transfert	Cessions			Mise en rebut	Fin de période
Ecart d'acquisition	689 904		333 802	-	-	-	1 023 706	206 972	-	51 185	-	-	-	258 157	-	765 549
Total écart d'acquisition	689 904	-	333 802	-	-	-	1 023 706	206 972	-	51 185	-	-	-	258 157	-	765 549
Logiciels	778 535	118 478	37 619	2 723		(275 089)	662 267	718 706	97 537	49 730	(250)		(275 089)	590 634	-	71 633
Logiciels en cours	66 468	-	-	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	686 542	123	14 399	(2 723)		-	698 341	-	-	-	-	-	-	-	-	698 341
Total des immobilisations incorporelles	1 531 545	118 602	52 018	-	-	(275 089)	1 427 076	718 706	97 537	49 730	(250)	-	(275 089)	590 634	-	836 442
Terrain	5 430 290	1 453 925	7 228 798	-	-	-	14 113 014	-	-	-	-	-	-	-	-	14 113 014
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	11 458 287	32 904 868	445 912	-	(290 091)	-	44 518 976	1 858 378	14 446 668	2 275 294	-	(202 773)	-	18 377 567	-	26 141 410
Matériel de transport	28 025 202	518 167	3 704 205	-	(6 929 581)	-	25 317 994	10 274 402	160 897	3 679 402	-	(4 003 606)	-	10 111 095	-	15 206 899
Equipements de bureau	1 229 156	148 790	28 176	2 523	(48 581)	(10 224)	1 349 841	711 421	140 305	74 238	-	(40 613)	(8 977)	876 374	-	473 467
Matériel informatique	875 832	120 775	108 987	1 620	-	(229 658)	877 556	767 250	100 489	79 728	-	-	(229 076)	718 391	-	159 165
Installations générales	2 963 545	934 215	102 436	746	-	(16 027)	3 984 915	726 583	527 382	333 936	250	-	(14 368)	1 573 783	-	2 411 132
Autres matériels	102 931	293 024	3 208	(3 813)	(3 421)	-	391 928	51 354	268 960	12 486	-	(3 421)	-	329 380	-	62 549
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	5 809 073	-	6 675 304	-	-	-	12 484 377	563 500	-	1 536 324	-	-	-	2 099 824	-	10 384 553
Immobilisations en cours	2 480 876	24 000	118 217	11 434	-	-	2 634 527	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634 527
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	324 056		215 512	(12 510)			527 057									527 057
Total des immobilisations corporelles	58 949 249	36 397 765	18 630 755	-	(7 271 674)	(255 909)	106 450 185	14 952 887	15 644 701	7 991 408	250	(4 250 413)	(252 420)	34 086 412	250 000	72 113 773
TOTAUX	61 170 698	36 516 366	19 016 575	-	(7 271 674)	(530 999)	108 900 967	15 878 564	15 742 238	8 092 324	-	(4 250 413)	(527 509)	34 935 203	250 000	73 715 764

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	2 256 950	965 990
- Charges reportées	1 315 661	1 714 607
- Dépôts et cautionnements versés	120 556	59 600
- Fournisseurs, avances et acomptes	109 652	112 652
- Prêts au personnel	1 808 622	1 813 963
- Personnel, avances et acomptes	92 512	47 903
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	309 517	1 278 028
- Etat, crédit de TVA	2 000 279	779 364
- Etat, compte d'attente TVA	1 036 080	1 174 193
- Produits à recevoir des tiers	140 166	320 052
- Débiteurs divers	48 929	52 274
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	659 427	508 929
- Stocks de pièces de rechanges	192 201	14 258
Total brut	10 096 481	8 847 743
A déduire :		
- Provisions	(432 326)	(400 016)
Montant net	9 664 155	8 447 727

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques, découverts	888 520	223 607
Total	888 520	223 607

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
Total	6 463 206	7 362 540

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	182 284 580	195 604 356
- Banques étrangères	52 933 686	41 758 962
- Emprunts obligataires	169 264 680	190 148 680
- Certificats de dépôts	12 000 000	12 000 000
- Billets de trésorerie	-	1 500 000
- Dettes de Leasing	9 012 494	4 988 439
- Crédits à court terme	1 000 000	-
Total emprunts	426 495 440	446 000 437
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 806 815	1 919 320
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 513	896 533
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 557 021	11 177 708
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(63 359)	(131 048)
Total dettes rattachées	13 193 989	13 862 512
Total	439 689 429	459 862 949

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Effet du modification du périmètre	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/1	30 000 000	3 760 000	-	-	(3 760 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2 SUB	25 000 000	3 897 000	-	-	(3 897 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2	40 000 000	9 332 000	-	-	(4 666 000)	-	-	-	4 666 000	-	4 666 000
HL 2016/2	40 000 000	11 122 000	-	-	(5 561 000)	-	-	-	5 561 000	-	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	10 000 000	-	-	(4 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	11 621 680	-	-	(5 000 000)	-	-	-	6 621 680	3 310 840	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	27 412 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	19 412 000	11 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	10 780 000	-	-	(4 000 000)	-	-	-	6 780 000	2 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	13 224 000	-	-	(3 100 000)	-	-	-	10 124 000	7 024 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	12 000 000	-	-	(3 000 000)	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	32 000 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	30 000 000	-	-	(6 000 000)	-	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	15 000 000	-	-	(2 400 000)	-	-	-	12 600 000	10 200 000	2 400 000
HL 2022/1	30 000 000	-	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	26 650 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	-	-	10 500 000	-	-	-	-	10 500 000	8 400 000	2 100 000
Total des emprunts obligataires		190 148 680	-	40 500 000	(61 384 000)	-	-	-	169 264 680	112 776 840	56 487 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	1 427 807	-	-	(856 634)	-	-	-	571 173	-	571 173
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	8 000 000	-	-	(1 333 334)	-	-	-	6 666 666	5 333 332	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	5 777 778	-	-	(888 888)	-	-	-	4 888 890	4 000 002	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	1 714 286	-	-	(428 572)	-	-	-	1 285 715	857 143	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	9 846 000	-	-	(6 564 000)	88 466	(5 487)	(54 779)	3 310 200	-	3 310 200
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	14 993 091	-	21 217 951	-	-	-	-	36 211 042	36 211 042	-
Total des crédits des banques étrangères		41 758 962	-	21 217 951	(10 071 428)	88 466	(5 487)	(54 779)	52 933 686	46 401 519	6 532 167
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	586 802	-	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	586 802	-	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	1 238 063	-	-	(1 238 063)	-	-	-	-	-	-
BT 5MDT (2017)	5 000 000	500 000	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	300 000	-	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	881 018	-	-	(881 018)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	527 639	-	-	(527 639)	-	-	-	-	-	-
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	600 000	-	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	3 495 869	-	-	(3 495 869)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	1 158 457	-	-	(1 158 457)	-	-	-	-	-	-
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	1 500 000	-	-	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	1 749 617	-	-	(1 139 863)	-	-	-	609 754	-	609 754
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	2 584 622	-	-	(659 210)	-	-	-	1 925 412	1 205 615	719 797
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	2 587 615	-	-	(659 028)	-	-	-	1 928 587	1 208 215	720 373
BT 3MDT (2018)	3 000 000	1 749 999	-	-	(333 334)	-	-	-	1 416 665	1 083 332	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	1 250 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	250 000	-	250 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Effet du modification du périmètre	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	369 441	-	-	(240 242)	-	-	-	129 199	-	129 199
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	851 902	-	-	(468 965)	-	-	-	382 937	-	382 937
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	385 205	-	-	(250 505)	-	-	-	134 700	-	134 700
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	403 403	-	-	(262 346)	-	-	-	141 057	-	141 057
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	4 655 773	-	-	(1 383 967)	-	-	-	3 271 806	1 725 999	1 545 808
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	3 250 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	3 500 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	34 267 132	-	-	(9 928 465)	-	-	-	24 338 667	13 316 051	11 022 616
BT 0,479 130 (2020)	479 130	212 945	-	-	(212 945)	-	-	-	-	-	-
BT 0,307 189 (2020)	307 189	136 524	-	-	(136 524)	-	-	-	-	-	-
BT 0,303 296 (2020)	303 296	134 796	-	-	(134 796)	-	-	-	-	-	-
BT 0,292 184 (2020)	292 184	129 859	-	-	(129 859)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	1 529 741	-	-	(848 390)	-	-	-	681 351	-	681 351
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	1 530 338	-	-	(848 733)	-	-	-	681 605	-	681 605
BT 0,285317 (2020)	285 317	114 122	-	-	(114 122)	-	-	-	-	-	-
BT 0,306995 (2020)	306 995	136 440	-	-	(136 440)	-	-	-	-	-	-
BT 0,325889 (2020)	325 889	144 839	-	-	(144 839)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	30 000 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	22 000 000	14 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	697 500	-	-	(186 000)	-	-	-	511 500	325 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	1 950 000	-	-	(520 000)	-	-	-	1 430 000	910 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	285 000	-	-	(76 000)	-	-	-	209 000	133 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	675 000	-	-	(180 000)	-	-	-	495 000	315 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	986 842	-	-	(263 158)	-	-	-	723 684	460 526	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	592 106	-	-	(157 895)	-	-	-	434 211	276 316	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	2 568 947	-	-	(685 053)	-	-	-	1 883 895	1 198 842	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	10 000 000	-	-	(1 633 910)	-	-	-	8 366 090	6 564 786	1 801 304
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	25 000 000	-	-	(5 000 000)	-	-	-	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CITIBANK	43 500 000	38 800 000	-	98 500 000	(93 800 000)	-	-	-	43 500 000	-	43 500 000
ABC	9 000 000	9 000 000	-	9 000 000	(9 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	2 000 000	-	-	(400 000)	-	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	(400 173)	-	-	-	4 599 827	3 740 221	859 606
STB 5MDT (2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	(84 746)	-	-	-	915 254	711 864	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	-	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 626 768	2 373 232
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000	-	-	1 000 000	(77 570)	-	-	-	922 430	750 679	171 751
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000	-	-	1 000 000	(40 252)	-	-	-	959 748	782 514	177 234
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	815 951	184 049
Crédit BH NIDA	5 780 000	-	2 889 981	-	(642 227)	-	-	-	2 247 754	1 605 527	642 227
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	-	1 588 890	-	(244 444)	-	-	-	1 344 446	1 100 002	244 444
Total des crédits des banques locales		195 604 356	4 478 871	136 500 000	(154 298 647)	-	-	-	182 284 580	87 306 709	94 977 871
<u>Autres emprunts</u>											
Certificats de dépôt	12 000 000	12 000 000	-	85 500 000	(85 500 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
Billets de trésorerie	-	1 500 000	-	-	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
Emprunt leasing	-	4 988 439	-	6 675 304	(2 651 249)	-	-	-	9 012 494	5 882 416	3 130 078
Crédit à court terme	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Total des autres emprunts		18 488 439	-	93 175 304	(89 651 249)	-	-	-	22 012 494	5 882 416	16 130 078
Total général		446 000 437	4 478 871	291 393 255	(315 405 324)	88 466	(5 487)	(54 779)	426 495 440	252 367 484	174 127 956

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 088 986	1 154 146
- Effets à payer	358 831	-
- Factures non parvenues	9 500	-
<u>Sous total</u>	<u>1 457 317</u>	<u>1 154 146</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	99 258	15 880
- Fournisseurs, retenue de garantie	70 206	152 499
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	10 354
<u>Sous total</u>	<u>172 115</u>	<u>178 733</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	626 286	273 447
- Effets à payer	76 889 594	67 953 920
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>77 523 710</u>	<u>68 235 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>79 153 141</u>	<u>69 568 076</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	102 338	-
- Personnel, rémunérations dues	1 648	2 558
- Personnel, provisions pour congés payés	326 155	356 949
- Personnel, autres charges à payer	650 000	-
- Etat, retenues sur salaires	393 751	210 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	655 928	361 850
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	8 167	6 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 500	11 500
- Etat, contribution sociale de solidarité	438 552	41 811
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	1 355 322	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	296 256	203 610
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 478	10 655
- Etat, TVA à payer	-	1 801 440
- Dettes fiscales	1 298 023	2 596 045
- CNSS	665 392	459 241
- CAVIS	116 996	64 947
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	65 195	91 803
- Actionnaires, dividendes à payer	1 222	63
- Crédoeurs divers	329 225	299 187
- Prestataires Assurances	18 181	18 181
- Diverses Charges à payer	803 437	1 310 892
- Produits constatés d'avance	2 486 996	71 425
- Ecart de conversion	5 487	88 466
- Provisions pour risques et charges	1 180 040	1 039 620
<u>Total</u>	<u>11 212 287</u>	<u>9 047 287</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	19 706	11 290
- Dans le résultat	11 908	8 416
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 632 518	-
- Dans les réserves	2 566 829	-
- Dans le résultat	1 254 985	-
	<u>14 496 446</u>	<u>30 206</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Capital social (A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale (B)	4 472 033	4 102 363
- Réserve spéciale pour réinvestissement	4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social	778	-
- Actions propres (D)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport	10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	810 773	2 300 383
- Dividendes reçus des filiales	393 934	185 987
- Résultats reportés	8 627 131	4 183 770
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>73 798 269</u>	<u>70 266 123</u>
Résultat net des sociétés intégrés	9 012 348	4 911 463
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	232 118	1 005 418
Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 266 893)	(8 416)
<u>Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>	<u>7 977 572</u>	<u>5 908 464</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (E)	<u>81 775 841</u>	<u>76 174 587</u>
Nombre d'actions (2)	10 925 248	10 925 255
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,730	0,541

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.
L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2022.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	1 998 230	72 956	611 320	(403 879)	10 532	7 473 696	(3 178 572)	70 402 866
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758				(611 320)			(3 289 926)	3 729 488	-
Affectations des résultats des filiales				364 929		185 987				(550 916)	-
Amortissement des subventions				(62 776)							(62 776)
Rachat d'actions propres							(1 011)				(1 011)
Prélèvement sur fonds social					(72 956)						(72 956)
Résultat de l'exercice 2021										5 908 464	5 908 464
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		369 670			150 000	(185 987)			4 569 364	(4 903 047)	-
Affectations des résultats des filiales				314 735		393 934			296 748	(1 005 417)	-
Effets du changement du périmètre de consolidation				(1 801 750)					1 801 750		-
Effet de l'ajustement des résultats des filiales				(2 595)					(11 741)		(14 336)
Amortissement des subventions									(27 710)		(27 710)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021									(2 200 000)		(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									14 950		14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)						(149 222)
Résultat de l'exercice 2022										7 977 572	7 977 572
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	66 303 615	64 926 549
- Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172
- Préloyer	33 402	61 158
- Frais de dossier	472 161	468 889
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	526 242	536 177
- Frais de rejet	812 581	1 024 719
<u>Total des produits</u>	<u>71 308 754</u>	<u>69 708 664</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 328 345	1 716 773
Intérêts de retard antérieurs	65 459	136 978
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 380 797)	(1 667 933)
Intérêts de retard	(153 906)	(74 327)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(140 899)</u>	<u>111 491</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>71 167 855</u>	<u>69 820 155</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Location longue durée	9 858 675	9 051 722
- Location courte durée	2 412	-
- Plus values de cession du matériel de transport	1 975 269	1 281 614
- Moins values de cession du matériel de transport	(92 372)	(51 014)
- Remboursement des assurances sur les épaves	25 740	91 400
<u>Total</u>	<u>11 769 724</u>	<u>10 373 722</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Revenu de loyer	4 173 211	-
- Revenu de charges de service	884 230	-
- Revenu autres services	1 941 204	-
- Revenu Facilities	545 519	-
- Services non encore achevés	(3 191)	-
<u>Total</u>	<u>7 540 973</u>	<u>-</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 522 057	20 504 180
- Intérêts des crédits des banques locales	16 726 566	16 003 560
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 663 539	2 020 049
- Intérêts des crédits de leasing	779 038	377 403 (*)
- Intérêts des autres opérations de financement	1 381 404	2 026 255
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	744 618	943 742
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>39 817 223</u>	<u>41 875 189</u>
- Intérêts des comptes courants	17 556	45 511
- Autres charges financières	(141 523)	(157 709) (*)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(123 967)</u>	<u>(112 198)</u>
<u>Total général</u>	<u>39 693 256</u>	<u>41 762 991</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	4 850 400	4 650 421
- Achats de pièces de rechange	672 693	566 711
- Primes d'assurances	1 052 661	954 699
- Remboursement assurances	(1 075 860)	(907 689)
- Entretien	1 323 406	1 116 400
- Vignettes	159 491	131 450
<u>Total</u>	<u>6 982 791</u>	<u>6 511 992</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Nettoyage Batiment	47 290	-
- Service Sécurité	147 245	-
- Maintenance Batiment	271 862	-
- Steg Espace Commun	67 795	-
- Travaux et services à la demande	860 682	-
<u>Total</u>	<u>1 394 874</u>	<u>-</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	46 266	45 133
- Plus values sur cession des actions	1 937	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 191	-
- Revenus des comptes créditeurs	252 552	161 869
- Revenus des certificats de dépôt	682 120	244 776
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(26 662)	(38 567)
- Revenus des billets de trésorerie	100 056	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	969	772
- Jetons de présences reçus des filiales	-	5 750
<u>Total</u>	<u>1 059 427</u>	<u>419 733</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits locatifs	38 628	36 789
- Commissions d'assurance	70 526	-
- Récupération dégats et produits des prolongations	163 074	85 904
- Quote part subvention d'investissement	77 923	-
- Autres produits d'exploitation	9 412	-
<u>Total</u>	<u>359 564</u>	<u>122 693</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	10 161 947	7 965 929
- Cotisations de sécurité sociales	1 785 530	1 343 817
- Autres charges sociales	622 836	550 411
<u>Total</u>	<u>12 570 313</u>	<u>9 860 157</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	49 730	40 656
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 141 008	1 134 682
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	51 185	34 495
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	210 000	-
<u>Total</u>	<u>3 451 923</u>	<u>1 209 833</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Achat de matières et fournitures	829 738	501 280
<u>Total des achats</u>	<u>829 738</u>	<u>501 280</u>
- Locations	118 710	102 955
- Entretien et réparations	179 147	145 879
- Primes d'assurances	352 259	252 518
- Etudes, recherches et services extérieurs	25 515	5 779
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>675 630</u>	<u>507 132</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	919 182	499 361
- Publicités, publications, relations publiques	369 762	215 756
- Déplacements, missions et réceptions	224 486	190 253
- Frais postaux et de télécommunications	304 992	225 033
- Services bancaires et assimilés	269 299	304 683
- Autres	701 858	473 032
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 789 579</u>	<u>1 908 118</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	150 000
- Rémunération du comité Permanent d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 666	25 000
- Prime du comité d'investissement	22 500	-
- Jetons de présence	154 364	122 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>377 530</u>	<u>322 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	-	949 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	303 719	223 645
- T.C.L	217 351	203 432
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 225	67 513
- Autres impôts et taxes	64 011	20 023
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>644 306</u>	<u>1 463 614</u>
- Transfert de charges	(10 307)	-
<u>Total général</u>	<u>5 306 476</u>	<u>4 702 643</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	14 357 057	15 328 271
- Dotations aux provisions collectives	1 160 824	395 690
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 286 755)	(4 976 014)
- Dotation aux provisions additionnelles	239 415	-
- Créances abandonnées	1 219 847	-
- Créances radiées	14 265 548	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 437 534)	-
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	(88 280)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(739 734)	-
<u>Total</u>	<u>9 690 388</u>	<u>10 747 947</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	88 166	45 861
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	220 076	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	3 535	207 959
- Redressement social	79 657	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(79 657)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(151 840)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(45 049)	(13 423)
<u>Total</u>	<u>266 728</u>	<u>288 558</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Pertes suite à des affaires contentieuses	-	165 509
- Moins values sur cession d'immobilisations	80 015	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	3 489	53
- Pénalités	2 997	6 451
- Autres	3 699	293
<u>Total</u>	<u>90 201</u>	<u>172 306</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	209 044	1 375
- Encaissement sur affaire contentieuse	116 138	-
- Apurement de comptes	3 602	-
- Autres	21 766	454
<u>Total</u>	<u>350 551</u>	<u>1 830</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	60 833 308	60 732 435
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(47 889 779)	(60 833 308)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	610 544	1 133 835
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(57 607)	(610 544)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 16	-	(38 000)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	102 338	-
- Autres Clients en début de période	+ Note 11	965 990	736 585
- Autres Clients en fin de période	- Note 11	(2 256 950)	(965 990)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(7 356 540)	(6 864 947)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 457 206	7 356 540
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	735 491	1 437 285
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(176 921)	(735 491)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(2 772 256)	(3 227 468)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 518 643	2 772 256
- TVA collectée		68 168 215	64 292 630
- TVA collectée sur avances et acomptes		138 113	(77 358)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	345 344 519	339 763 824
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	9 861 087	9 051 722
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 540 973	-
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	5 364 703	4 904 808
- Créances radiées	- Note 30	(14 265 548)	-
- Créances abandonnées	- Note 30	(1 219 847)	-
- Encours financiers abandonnés		11 571	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	5 932 446	-
- Consolidation	+ Note 6	-	(29 592)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(3 745 032)	(3 691 910)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	519 409	277 828
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	16 557 025	17 221 433
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>452 921 099</u>	<u>432 606 574</u>

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	68 235 197	63 132 367
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(77 523 710)	(68 235 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	300 494 288	230 963 522
- TVA sur Investissements	+	51 729 328	42 458 549
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	11 500	3 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(5 500)	(11 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>342 941 102</u>	<u>268 311 491</u>

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(47 903)	(34 191)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	92 512	47 903
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(112 652)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	109 652	112 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(59 600)	(53 200)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	120 556	59 600
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 154 146	642 465
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 457 317)	(1 154 146)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	2 558	1 733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 648)	(2 558)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	356 949	254 117
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(326 155)	(356 949)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(650 000)	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	210 344	175 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(393 751)	(210 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	361 850	545 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(655 928)	(361 850)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	459 241	413 892
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(665 392)	(459 241)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	64 947	54 205
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(116 996)	(64 947)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	91 803	41 255
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(65 195)	(91 803)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	1 310 892	860 853
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(803 437)	(1 310 892)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	460 100	588 164
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(465 441)	(400 807)
- TVA, payée sur biens et services	+	4 390 297	458 351
- Charges de personnel	+ Note 27	12 570 313	9 860 157
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	8 833 741	6 564 214
- Impôts et taxes	- Note 29	(644 306)	(1 463 614)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>24 124 182</u>	<u>14 615 506</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	555 671	451 523
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(131 048)	(500 784)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	63 359	131 048
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	6 700	38 091
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(8 167)	(6 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(10 557 021)	(11 177 708)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 815 852	3 140 971
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 700 328)	(2 815 852)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 14	-	194 250
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 14	-	-
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	39 693 256	41 762 991
- Différence de change sur emprunts	Note 14	54 779	92 497
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(744 618)	(943 742)
<u>Intérêts payés</u>		<u>40 226 144</u>	<u>40 385 502</u>

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	-	149 758
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(1 355 322)	-
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	-	5 000
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	41 811	12 689
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(438 552)	(41 811)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(1 278 028)	(1 426 054)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	309 517	1 278 028
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 16	-	10 888
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 16	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	203 610	148 087
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(296 256)	(203 610)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	10 655	14 034
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(8 478)	(10 655)
- TVA payée		15 070 945	21 471 370
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	2 596 045	3 894 068
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	(1 298 023)	(2 596 045)
- Impôts et taxes	+ Note 29	644 306	1 463 614
- Contribution sociale de solidarité		438 552	41 811
- Impôts sur les bénéfices		3 350 244	528 430
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>17 991 027</u>	<u>24 739 600</u>

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	52 141	54 532
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	11 955 328	10 926 567
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	178 733	348 299
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(172 115)	(178 733)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>12 014 087</u>	<u>11 150 665</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 021 261	1 659 022
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 489	53
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(3 489)	(53)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(172 387)	(51 014)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	25 740	91 400
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 184 313	1 282 989
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 058 927</u>	<u>2 982 397</u>

NOTE 41 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+ Note 18	2 200 000	-
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(14 950)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(1 222)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	149 222	72 956
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 333 112</u>	<u>72 956</u>

NOTE 42 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 avec de ladite société s'élève à 12 029 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 80 044 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7.500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

NOTE 42 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488 692 DT à 324 579 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position définitive quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 43 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 633.678.872 DT, un bénéfice net de 7.977.572 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 18.483.204 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 546.797 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 47.378 KDT et les agios réservés ont atteint 3.692 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers

consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK